

Make Art Not Law, même libres les licences m'encombrent l'esprit nous dit Nina Paley

Nina Paley a tout un parcours juridique initiatique...

Au début, elle n'y connaissait pas grand chose (comme nous tous). Mais à l'occasion de la création de son film *Sita Sings the Blues* elle fait brutalement connaissance avec le copyright. Elle décide alors de placer son film sous licence Creative Commons By-Sa et devient, sans trop le vouloir, l'une des fers de lance de la *culture libre*. Elle est ainsi invitée à de nombreux événements et parle souvent du sujet sur son site (nous avons du reste traduit son calendrier Mimi & Eunice). Mais même sous Creative Commons, elle rencontre des problèmes. Alors le film change à nouveau de licence pour adopter, selon elle, la plus grande liberté possible, à savoir le domaine public (via la licence CC0).

Aujourd'hui, on la sent comme un peu lasse de tout cela. Comme si s'être préoccupée autant de ces histoires de droit et de licences (même libres) l'avait éloignée de sa vocation première d'artiste. Plus le copyright se tient loin de l'art et mieux l'on se porte !

C'est, entre autres, ce qu'elle nous raconte dans une récente intervention pleine de malice et d'énergie (traduite et sous-titrée par nos soins).

D'accord, pas d'accord ? On vous attend dans les commentaires
□

- Pour le sous-titre en français, cliquer sur la petite bulle blanche.

- La vidéo au format webm
- Le fichier du sous-titre en français

Make Art, Not Law – Transcript

URL d'origine de la vidéo (YouTube)

Nina Paley – 6 décembre 2013 – PechaKucha

(Traduction : amha, Omegax, François, Juliette, aKa, lumi, Scailyna, sylvain(sysy), goofy, Aurélien, amha – Sous-titrage : Bruno J.)

Vous êtes un portail d'information. L'information entre par vos sens, comme l'ouïe ou la vue, et ressort sous forme d'expressions, telles que votre voix, votre façon de dessiner, d'écrire et de bouger.

Pour que la culture reste vivante, vous devez être ouvert, ou perméable. Selon Wikipédia, la perméance est « l'aptitude d'un matériau à laisser passer un flux de matière ou d'énergie ». Nous sommes le matériau à travers lequel circule l'information.

C'est à travers ce flux que la culture reste vivante et que nous restons connectés les uns aux autres. Les idées entrent, et ressortent, de chacun de nous. Les idées se transforment un peu en cours de route ; c'est ce qu'on appelle l'évolution, le progrès ou l'innovation.

Mais à cause du copyright, nous nous retrouvons avec un monde où de l'information entre sans pouvoir en ressortir légalement. J'entends souvent des gens se consacrant à des activités artistiques demander : « Ai-je le droit d'utiliser cela ? Je ne veux pas avoir d'ennui. »

Sous notre régime actuel du copyright, les « ennuis » peuvent prendre la forme de procès, d'énormes amendes et même de peines de prison. « Ennuis » signifie violence. Les « ennuis »

ont fait taire de nombreuses initiatives créatives. Alors la menace des « ennuis » dicte nos choix sur ce que nous exprimons.

Le copyright déclenche notre auto-censure. Et l'auto-censure est l'ennemie de la créativité ; elle empêche l'expression avant même qu'elle n'ait commencé. Celui qui se demande « est-ce que j'ai le droit d'utiliser ça ? » a déjà capitulé face aux avocats, aux législateurs et aux grandes entreprises.

Ce phénomène s'appelle la « Culture de la Permission ». À chaque fois que nous censurons notre expression, nous nous fermons un petit peu plus et l'information s'écoule un peu moins. Moins l'information s'écoule, plus elle stagne. Ceci s'appelle l'effet de sidération.

Je me suis demandé : n'ai-je jamais consenti à laisser la « Culture de la Permission » entrer dans mon cerveau ? Pourquoi est-ce que je me soumetts à la censure ? À quel point puis-je choisir quelle information entre en moi ou sort de moi ?

La réponse est la suivante : j'ai une marge de manœuvre pour ce qui concerne les choses auxquelles je m'expose et celles que j'exprime, mais pas un contrôle total. Je peux choisir de regarder ou non les médias dominants, par exemple. Je peux aussi choisir quelle information transmettre.

Mais, comme je suis de ce monde et ouverte à ce monde, beaucoup de choses peuvent y entrer au-delà de mon contrôle. Je ne choisis pas ce qui entre en fonction du copyright. En fait, ce sont les images et les sons propriétaires qui sont le plus agressivement pilonnés dans nos têtes. Par exemple :

*Have a holly jolly Christmas, It's the best time of the year
I don't know if there'll be snow, but have a cup of cheer
Have a holly jolly Christmas, And when you walk down the
street
Say hello to friends you know and everyone you meet!*

Je déteste les chants de Noël. Mais parce que je vis aux États-Unis et que j'ai besoin de sortir de la maison même pendant les mois de novembre et de décembre, je ne peux PAS ne pas l'entendre. Cela passe tout droit de mes oreilles à mon cerveau où cela tourne encore et encore, ad nauseam.

Voici quelques entreprises avec lesquelles je pourrais « avoir des problèmes » pour avoir partagé cette chanson et ce clip en public. Ils ne m'ont pas consultée avant que leur soi-disant « propriété intellectuelle » ne fasse un trou dans ma tête lorsque j'étais petite, donc je ne leur ai pas demandé leur permission pour les mettre dans mon exposé.

Le copyright est automatique et il n'y a aucun moyen de s'en défaire. Mais on peut ajouter une licence accordant des permissions que ce copyright enlève automatiquement. Les licences Creative Commons autorisent ses utilisateurs à lever une par une les restrictions du copyright.

Le problème de ces licences c'est qu'elles sont basées sur la loi du copyright. La même menace de violence derrière le copyright se retrouve avec les licences alternatives. En fait, les licences renforcent le mécanisme du copyright. Tout le monde doit tout de même demander une autorisation – on l'obtient seulement un peu plus souvent.

A l'instar du copyright, les licences sont souvent trop complexes pour que la plupart des gens les comprennent. Donc, les licences ont l'effet collatéral d'encourager les gens à faire ENCORE PLUS attention au copyright, ce qui donne encore plus d'autorité au censeur intérieur sur eux. Et qui a fait entrer ce censeur dans leur tête au départ ?

Même si j'utilise les licences libres, et que j'aimerais qu'il y ait une réforme significative du copyright, les licences et les lois ne sont pas la solution. La solution, c'est que de plus en plus de gens ignorent tout simplement le copyright. Je veux faire partie de ces gens.

Il y a quelques années, j'ai revendiqué mon indépendance d'esprit. La liberté d'expression commence par soi-même. La censure et les « ennuis » se trouvent toujours hors de ma tête, et c'est là que je veux qu'ils demeurent – HORS de ma tête. Je ne souhaite pas aider les lois iniques et les mass médias en leur offrant un peu de mon attention.

J'ai arrêté de favoriser ou de rejeter des travaux selon leur copyright. Les idées ne sont pas bonnes ou mauvaises à cause de la licence que les gens leur accolent. Je me réfère seulement aux idées à présent, pas aux lois qui les entourent. Et j'essaie de m'exprimer de la même manière.

Comme des millions d'autres personnes qui se contrefoutent du copyright, j'espère que vous me rejoindrez. Préférez-vous être artiste ou bien juriste ?